

BURKINA FASO

Unité-Progress-Justice

IV^E REPUBLIQUE

TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

COMMISSION DU GENRE, DE LA SANTE, DE L'ACTION SOCIALE ET HUMANITAIRE (CGSASH)

RAPPORT POUR AVIS

**DOSSIER N° 070 : RELATIF AU PROJET DE LOI PORTANT
AUTORISATION D'ENVOI D'UN CONTINGENT
MILITAIRE BURKINABE EN REPUBLIQUE DU
NIGER**

Présenté au nom de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH), par le député **Souleymane OUEDRAOGO**, rapporteur.

Septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois et le vendredi 15 septembre, de 16 heures 14 minutes à 16 heures 41 minutes, la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH) s'est réunie en séance de travail, sous la présidence de la députée Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA, Présidente de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi portant autorisation d'envoi d'un contingent militaire burkinabè en République du Niger.

Auparavant, la CGSASH, saisie pour avis, a désigné le député Souleymane OUEDRAOGO pour participer aux différentes séances de travail de la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS), saisie au fond. Ces travaux se sont déroulés les mardi 12 et jeudi 14 septembre 2023, sous la présidence du député Daniel ZOUNGRANA, Président de ladite Commission.

En prélude aux travaux de la CAEDS, la CGSASH a organisé, le mardi 12 septembre 2023 de 10 heures 07 minutes à 11 heures 05 minutes, une séance d'appropriation du contenu du projet de loi. Cette séance a permis aux députés de relever des préoccupations qui ont été portées à la connaissance du Gouvernement lors de son audition par la CAEDS.

L'ordre du jour de la séance de travail du 15 septembre 2023 de la CGSASH a porté sur deux points :

- compte-rendu des travaux de la CAEDS,
- appréciation et avis de la commission.

I. COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA CAEDS

Le rapporteur a présenté le compte-rendu des travaux de la CAEDS en deux points :

- audition du Gouvernement,
- débat général.

I.1- Audition du Gouvernement

Le Gouvernement était représenté par le Colonel Major Kassoum COULIBALY, Ministre d'Etat, Ministre de la Défense et des Anciens combattants. Il était assisté de ses collaborateurs et de représentants du Ministère de la Justice et des Droits humains, chargé des Relations avec les Institutions.

Le Gouvernement a présenté l'exposé des motifs du projet de loi autour de trois points :

- contexte et justification,
- processus d'élaboration,
- présentation du projet de loi.

Les éléments relatifs à ces différents points figurent dans le rapport de la CAEDS.

I.2- Débat général

Au terme de l'exposé du ministre, les commissaires ont exprimé des préoccupations à travers des questions auxquelles des éléments de réponse ont été apportés.

Parmi ces préoccupations, celles en lien avec les attributions de la CGSASH portaient sur :

- les moyens dont dispose le Gouvernement pour gérer deux fronts à savoir celui de la lutte contre le terrorisme au niveau interne et le projet d'intervention militaire de la CEDEAO au Niger ;
- la prise en compte par le Gouvernement d'éventuelles réactions des populations vivant dans les zones à forts défis sécuritaires par rapport à l'envoi de ce contingent militaire au Niger ;
- les ressources matérielle, humaine et financière conséquentes dont dispose le Gouvernement pour la prise en charge du contingent ;

- les garanties de protection prévues par la partie nigérienne au profit des soldats burkinabè qui seront déployés sur le territoire nigérien ;
- l'assurance que le budget mobilisé dans le cadre de l'effort de paix ne sera pas impacté par l'envoi de ce contingent militaire au Niger ;
- la clarification à la Représentation nationale du coût global de l'envoi du présent contingent et le pays qui devra le prendre en charge ;
- la justification de la durée de la mission fixée à six (6) mois ;
- la réalisation par le Gouvernement d'un état des lieux de la situation sécuritaire au Niger avant l'envoi du contingent ;
- l'effectif exact du contingent, son évolution probable et le lieu de stationnement ;
- la garantie que le Burkina Faso pourra tenir le front à l'intérieur du pays et au Niger en cas d'enlèvement ;
- les modalités de prise en charge du contingent ;
- la stratégie de communication envisagée par le Gouvernement à l'endroit de la population sur l'envoi du présent contingent ;
- l'état actuel des efforts diplomatiques déployés par le Burkina Faso pour la résolution de cette crise nigérienne ;
- la plus-value de l'envoi de ce contingent au Niger dans le renforcement de la lutte contre le terrorisme ;
- l'assurance à la Représentation nationale de l'existence d'une cartographie des acteurs qui pourraient intervenir dans la guerre au Niger ;
- la prévision d'une assurance au profit des militaires et de leurs familles en cas de blessures ou de décès au front ;

- le contenu de la notion d'«assistance» dévolu au contingent militaire burkinabè ;
- la définition du concept de contingent militaire;
- la mutualisation des moyens dans le cadre de l'exécution de la mission du contingent ;
- la possibilité d'un déploiement des Volontaires pour la défense de la patrie dans la mise en œuvre de l'envoi du contingent militaire au Niger ;
- l'assurance aux députés qu'en cas d'agression extérieure contre le Burkina Faso, la République du Niger appliquera le principe de réciprocité ;
- l'assurance à la représentation nationale que cette opération n'aura pas un impact financier qui entrainera la création de nouvelles taxes ;
- la nécessité d'une autorisation préalable du Conseil de sécurité des Nations unies ou du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine dans l'éventuelle projet d'intervention de la CEDEAO au Niger ;
- la précision des différentes recommandations issues du comité ad hoc réuni en séance de travail le 16 août 2023 ;
- le risque pour ce projet de loi portant autorisation d'envoi d'un contingent militaire burkinabè en République du Niger de se muer en une déclaration de guerre ;
- les raisons qui justifient l'abandon par le Burkina Faso de sa diplomatie de paix pour la guerre ;
- la définition des modalités d'envoi du contingent militaire burkinabè déterminées de commun accord entre le Burkina Faso et la République du Niger ;
- la date de début du décompte de la durée de la mission du contingent militaire burkinabè.

II. APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

A l'issue du compte-rendu des travaux de la CAEDS fait par le rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire.

Au terme de ces échanges, la Commission estime que l'adoption du présent projet de loi permettra de :

- disposer d'un cadre juridique pour l'envoi d'un contingent militaire burkinabè en République du Niger ;
- renforcer la coopération militaire pour mieux lutter contre le terrorisme ;
- raffermir les liens de fraternité entre les populations des deux Etats.

Par conséquent, la CGSASH émet un avis favorable pour l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 15 septembre 2023

La Présidente

Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA

Le Rapporteur

Souleymane OUEDRAOGO

DEPUTES PRESENTS A L'APPROPRIATION

N°	Nom et Prénoms	Fonction
1.	TIENDREBEOGO/KALENZAGA Marie Angèle	Présidente
2.	SOME Yiompouén Aimé	Vice-président
3.	BAILOU Assita Bénédicte Françoise Romaine	1^{ère} Secrétaire
4.	SAWADOGO Abdoulaye	2^e Secrétaire
1.	TINDANO Yentéma Arnaud	Membre
5.	BAMOUNI/KANSONO Esther	Membre
6.	BALBONE Boubacar	Membre
7.	BARRY Moctar Sidiki	Membre
8.	GUIGUIMDE Wendpouiré Patrice Laurent	Membre
9.	KY Drissa	Membre
10.	OUEDRAOGO Souleymane	Membre
11.	OUEDRAOGO Youssouf	Membre

DEPUTES PRESENTS A L'ADOPTION

N°	Nom et Prénoms	Fonction
1.	TIENDREBEOGO/KALENZAGA Marie Angèle	Présidente
2.	SOME Yiom pouén Aimé	Vice-président
3.	BAILOU Assita Bénédicte Françoise Romaine	1^{ère} Secrétaire
4.	SAWADOGO Abdoulaye	2^e Secrétaire
2.	TINDANO Yentéma Arnaud	Membre
5.	BAMOUNI/KANSONO Esther	Membre
6.	BALBONE Boubacar	Membre
7.	BARRY Moctar Sidiki	Membre
8.	GUIGUIMDE Wendpouiré Patrice Laurent	Membre
9.	KY Drissa	Membre
10.	OUEDRAOGO Souleymane	Membre
11.	OUEDRAOGO Youssouf	Membre

DEPUTES ABSENTS OU ABSENTS EXUCUSES A L'ADOPTION

N°	Nom et Prénoms	Absent	Absent excusé
1.	BAILOU Assita Bénédicte Françoise Romaine		X
2.	TINDANO Yentéma Arnaud		X
3.	GUIGUIMDE Wendpouiré Patrice Laurent		X
4.	BALBONE Boubacar		X

PERSONNEL ADMINISTRATIF

N°	Nom et Prénoms	Fonction
1.	BARO Mamadou	Conseiller technique
2.	ZERBO Jean Gabriel	Assistant parlementaire
3.	DIRA Yacouba	Agent de suivi des travaux de commissions
4.	KONE/TARPIDIGA Diane Silvie	Agent de suivi des travaux de commissions
5.	KERE/NIKIEMA Bibeta	Agent de suivi des travaux de commissions
6.	BATIONO Larissa	Secrétaire